

## Fonds de lutte contre le tabac

### Présentation du bilan des actions financées en 2018

#### Note de synthèse

Le fonds de lutte contre le tabac a permis de financer en 2018 des actions à la fois nationales et régionales pour un budget total de 100 millions d'euros. L'analyse des rapports d'activité établis par les bénéficiaires des crédits du fonds en 2018 permet de dresser un premier bilan encourageant. Les acteurs se sont fortement mobilisés pour mettre en œuvre des actions auprès de publics cibles, et les projets financés par le fonds ont permis de soutenir des priorités nationales (lieux de santé sans tabac), de renforcer des actions phares (Moi(s) sans tabac, remboursement des TNS) et de déployer ou amplifier des actions innovantes contribuant à lutter contre le tabagisme.

#### I- Rappel des orientations stratégiques du fonds

Le fonds de lutte contre le tabac, créé par le décret n°2016-1671 du 5 décembre 2016 au sein de la CNAM, contribue au financement d'actions de lutte contre le tabagisme aux niveaux local et national en cohérence avec les orientations du programme national de lutte contre le tabac (PNLT). Il permet de définir un cadre de financement stratégique qui s'est traduit par un plan d'actions en 2018, conformément à l'arrêté interministériel du 18 juin 2018, qui a fixé la liste des bénéficiaires et les montants alloués par le fonds pour chaque poste.

Les actions en 2018 ont eu vocation à répondre à quatre orientations stratégiques :

- ❖ Protéger les jeunes et éviter l'entrée dans le tabagisme ;
- ❖ Aider les fumeurs à arrêter de fumer ;
- ❖ Amplifier certaines actions auprès de publics prioritaires, dans une volonté de réduire les inégalités sociales de santé ;
- ❖ Soutenir la recherche appliquée et l'évaluation des actions de prévention et de prise en charge.

Ces actions sont présentées de manière synthétique dans le tableau ci-dessous.

## II- Actions financées en 2018 et chiffres clés

Actions financées	Description de l'action	Porteur(s)	Montant attribué	Chiffres clés
Traitements nicotiques de substitution (TNS)	Accompagnement de la fin du forfait de 150€/ pers / an et remboursement en droit commun d'une liste de TNS.	CNAM / MSA	32 M€	
Appel à projets de l'opération "Moi(s) sans tabac"	Appel à projets national porté à l'échelle locale : des porteurs proposent des actions d'information sur le tabagisme et le sevrage et / ou d'accompagnement des fumeurs à l'arrêt (consultations, ateliers, remise de TNS)	CNAM / CPAM/ CGSS*	4,5 M€	293 projets financés
Création et déploiement du projet "dispositifs de proximité d'aide à l'arrêt"	Les dispositifs d'aide à l'arrêt ciblés sont les Centres d'Examens de Santé, les PMI et les Services interuniversitaires de médecine préventive. Une consultations de tabacologie et un traitement d'amorce de 7 jours pourraient être remis aux personnes reçues.	CNAM	1,73 M€	
Application de "e-coaching" relative à l'arrêt du tabac	Maintenance de l'application numérique et ajout d'évolutions.	CNAM	0,5 M€	
Appel à projets "mobilisation de la société civile"	Appel à projets national à destination des acteurs de la société civile.	CNAM	5 M€	16 projets financés
L'opération "déclit stop tabac" et entretiens motivationnels d'arrêt du tabac	L'action Déclit Stop Tabac est un programme d'éducation à la santé de proximité, décliné par les caisses locales de la MSA. Elle cible les jeunes de 16 ans scolarisés en établissement d'enseignement agricole et les salariés de structures d'insertion par l'activité agricole.	MSA	0,12 M€	1700 participants dont 1073 jeunes scolarisés en maison familiale rurale
Amplification des actions de marketing social de prévention du tabagisme	Diverses actions de marketing : communication autour de la journée internationale de lutte contre le tabac, amplification de Moi(s) sans Tabac, dispositif de dénormalisation du tabac auprès des 12-18 ans, campagne sur les bonnes résolutions de janvier..	Santé Publique France	9,4 M€	18 001 officines engagées lors de Moi(s) sans tabac, contribuant à la remise de 700 000 kits d'aide à l'arrêt
Appel à candidatures permettant de déployer le programme "TABADO"	Le programme « TABADO » vise à contribuer à la lutte contre les inégalités sociales de santé en proposant un accompagnement à l'arrêt du tabac dans les centres de formation d'apprentis et lycées professionnels	INCa	3,5 M€	13 projets financés (7 projets pilotes et 6 projets d'amorçage)
Appel à projets commun des programmes de recherche appliquée	Cet appel à projets couvre toutes les dimensions de la recherche (fondamentale, clinique ou populationnelle en fonction des volets).	INCa / IReSP	14 M€	25 projets financés
Mission d'appui auprès du comité technique du fonds	Financement de deux prestataires à temps plein sur la période mai-décembre 2018 pour assister les instances du fonds.	CNAM	0,25M€	
Appel à projets régional et appui à la gouvernance des programmes régionaux de réduction du tabagisme (P2RT)	Cet appel à projets vise au déploiement de certaines actions des P2RT et des actions nationales prioritaires relatives à la prévention de l'entrée dans le tabagisme ; l'aide à l'arrêt du tabagisme ; l'amplification d'actions de lutte contre le tabac auprès de publics prioritaires pour réduire les inégalités sociales de santé	Agences régionales de santé (ARS)	29 M€	265 projets financés (dont 78 projets s'inscrivant dans la priorité « Lieux de santé sans tabac », et 40 projets de développement des compétences psychosociales)

\* financement piloté à l'échelle nationale mais mise en œuvre portée par les caisses d'assurance maladie

Au total, ce sont 71 millions d'euros qui ont été attribués pour les actions pilotées à l'échelle nationale, et 29 millions d'euros à l'échelle régionale.

### III- Analyse

Les actions financées par le fonds de lutte contre le tabac en 2018 ont permis de traduire en actions les priorités du PNLT et de les porter au plus près des populations et de leurs besoins, en mobilisant l'ensemble des acteurs (associations, professionnels de santé, établissements sociaux ou médico-sociaux, établissements sanitaires, établissements scolaires, collectivités, organismes d'assurance maladie...) sur des typologies d'actions et d'interventions variées :

- o déploiement de programmes validés aux niveaux national et/ou international,
- o Projets de recherche ;
- o Campagnes de communication ;
- o Actions de terrain en lien avec les collectivités locales (par ex. : parcs, plages, terrasses sans tabac) ;
- o Production d'outils à destination des professionnels de santé ;
- o développement des programmes de compétences psycho-sociales (CPS) ;
- o etc...

La mise en œuvre du fonds en 2018 a en particulier permis de structurer et soutenir le développement des établissements de santé sans tabac, orientation prioritaire des appels à projet régionaux pour 2018. L'objectif du PNLT est d'amener sur la période 2018-2022 au moins 50% des établissements de santé publics et privés à adopter cette démarche. Cet effort vise prioritairement les établissements qui ont une activité « femme, mère, nouveau-né, enfant » et les établissements de soins autorisés à traiter les patients atteints d'un cancer. 78 projets en ce sens ont été soutenus.

Enfin, les actions mises en place ont permis d'accompagner les publics identifiés comme prioritaires dans la lutte contre le tabagisme. Les projets et actions financés en 2018 par le fonds de lutte contre le tabac s'adressent en effet particulièrement aux jeunes en situation d'insertion / de vulnérabilité, aux femmes enceintes, aux publics socialement défavorisés, aux personnes souffrant de troubles psychiatriques, aux personnes souffrant de maladies chroniques, aux personnes sous-main de justice et aux professionnels de santé.